

## **Directives de l'évaluation :**

Cette version du rapport complète la première phase du design, nommément la définition du problème, c'est-à-dire l'analyse des besoins via la hiérarchisation des objectifs (chapitre « Objectifs ») et la rédaction du cahier des charges (chapitre « Cahier des charges »). Votre travail est évalué selon les critères suivants (pour chaque critère nous donnons les principales erreurs à éviter) :

### 1. (5 points) analyse et résumé des besoins :

- éléments manquants, superflus, imprécis ou erronés;
- présence d'éléments de solution.

### 2. (10 points) cohérence des objectifs et de leur hiérarchisation vis-à-vis des besoins :

- absence de distinction claire entre besoins et objectifs;
- absence de verbes d'action pour définir les objectifs;
- éléments absents ou imprécis;
- présence d'éléments de solution;
- nombre de niveaux inadéquat;
- mauvaise intégration des objectifs;
- incohérence entre le texte et le diagramme;
- manque de clarté du texte.

### 3. (15 points) pertinence et complétude des critères d'évaluation pour atteindre tous les objectifs :

- maison de la qualité inadéquate;
- critères non ou difficilement évaluables;
- critères non pertinents;
- mauvais choix de nom pour les critères;
- nombre inadéquat de critères;
- confusion entre critères et contraintes;
- mauvaise explication des critères;
- présence d'éléments de solution.

### 4. (10 points) justesse des barèmes d'évaluation des critères afin de bien quantifier l'atteinte des objectifs :

- formules absentes ou mal définies;
- formules erronées ou non normalisées;
- variables multiples dans une même formule;
- plage de validité absente;
- unités non définies ou incorrectes;
- mauvaise utilisation des min/max;
- incohérences entre le texte et le cahier des charges.

### 5. (10 points) adéquation de la pondération relative des critères :

- présence mal justifiée de poids disproportionnés;
- total différent de 100%;
- erreurs dans les sommes partielles;
- poids associés à des contraintes.

### 6. (10 points) justifications adéquates :

- critères non ou mal justifiés;
- barèmes non ou mal justifiés;
- pondérations non ou mal justifiées;

- contraintes non ou mal justifiées.

7. (10 points) besoins, objectifs et cahier des charges couvrant bien tous les aspects du problème :

- objectifs manquants;
- critères manquants;
- contraintes manquantes;
- mauvaise organisation du cahier des charges;
- divergences entre le cahier des charges et la maison de la qualité.

8. (15 points) qualité de la présentation :

- page titre incomplète ou erronée;
- structure incorrecte du document;
- non respect des limites de pages;
- sections présentes mais vides (e.g. chapitres, listes);
- acronymes non définis;
- absence d'une liste des sigles et acronymes utilisés;
- tableaux ou figures mal conçus;
- tableaux ou figures non cités dans le texte;
- commentaires oubliés dans le texte.

9. (15 points) qualité de la langue :

- style lourd, trop familier ou non uniforme;
- utilisation fréquente du passé ou du futur dans les temps de verbe;
- phrases incomplètes ou incompréhensibles;
- mauvaise utilisation de la ponctuation;
- utilisation de termes anglais non traduits;
- fautes de français.

Les besoins du client (critère #1) doivent couvrir tous les aspects du problème (critère #7) et être formulés en faisant abstraction des concepts de solution (critère #1). Ils doivent être présentés en une liste succincte. Suit une hiérarchie cohérente d'objectifs découlant des besoins décrits (critère #2). La maison de la qualité permet de vérifier que tous les objectifs sont couverts par les critères choisis et que tous ces critères servent à mesurer l'atteinte des objectifs (critère #3). Le cahier des charges doit couvrir tous les objectifs (critères #3 et #7). Il doit être présenté sous forme d'un tableau. Une ligne du tableau correspond à un critère d'évaluation (critère #3), auquel sont associés un barème (critère #4) et une pondération (critère #5). Si nécessaire, des contraintes peuvent s'ajouter sous la forme de valeurs minimale ou maximale. Les critères, barèmes, pondérations et contraintes doivent être justifiés (critère #6) soit par des calculs, des mesures ou par des références à des sources d'information fiables. Le respect des consignes imposées est toujours de mise (critère #8). La présentation de votre travail doit être bien structurée. Les tableaux, listes, justifications, etc., doivent former un tout cohérent, ce qui implique nécessairement la présence de textes liant les différentes sections (critère #9). Finalement, il importe d'accorder une grande attention à la qualité de la langue. L'évaluation de cette version du rapport ne considère pas les chapitres spécifiques développés à la version précédente du rapport.